

LIVRET JEUNE

Fiche d'Informations Précontractuelles

Nature

Livret d'épargne monétaire réservé aux jeunes de 12-25 ans résidents français.

Objectif

Se constituer une épargne rémunérée, exonérée de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux et disponible à tout moment.

Fonctionnement

Il ne peut être ouvert qu'un Livret Jeune par personne physique.

Aucune opération de retrait ne peut avoir pour effet de rendre le compte débiteur.

Les mineurs de plus de 16 ans peuvent retirer les sommes figurant sur le livret sauf opposition de leur représentant légal.

- Versement initial : 10 € minimum
- Versements complémentaires : libres ou programmés, d'un montant minimum de 10 € et dans la limite du plafond
- Plafond : 1 600 €. Seule la capitalisation des intérêts peut porter le solde du Livret Jeune au-delà du plafond réglementaire.
- Disponibilité : totale ou partielle à tout moment.

Niveau de risque : nul.

Durée : limitée au 31 décembre du 25^e anniversaire du titulaire.

Frais : néant.

Rémunération :

Les intérêts sont calculés par quinzaine. Les sommes versées portent intérêt à partir du premier jour de la quinzaine suivant le versement. Les sommes retirées cessent de porter intérêt à partir du dernier jour de la quinzaine qui précède celle au cours de laquelle le retrait est effectué. Chaque 31/12, les intérêts sont portés au crédit du livret et capitalisés.

Le taux de rémunération est révisable par la banque à tout moment. Le taux en vigueur s'applique à l'ensemble des sommes déposées sur le Livret Jeune ainsi qu'aux versements ultérieurs.

Rémunération depuis le **01/03/2026 : 1,80 %**.

Autre Avantage :

Dès 18 ans, le titulaire du Livret Jeune peut bénéficier d'un prêt Livret Jeune dont le montant est fonction des intérêts acquis.

Fiscalité :

Produit totalement exonéré de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

Avantages	Inconvénients
Capital disponible à tout moment	Détention limitée à un seul Livret Jeune
Souplesse des versements	Rémunération à la quinzaine
Placement exonéré de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux	Clôture obligatoire au 25 ^{ème} anniversaire.
Possibilité d'obtenir un prêt en fonction des intérêts acquis	Plafond limité

